

L'hon. M. MACKENZIE: Certes, non.

M. DIEFENBAKER: Voilà ce qu'on pouvait déduire de l'éloquent discours de mon honorable ami. Je désire savoir comment ce mobilier est réparti entre les divers ministères. Je puis m'exprimer même plus simplement. Nous avons jusqu'ici voté cinq douzième des crédits et je voudrais savoir quelle partie on en a dépensé cette année pour l'achat de mobilier destiné aux ministères des Affaires des anciens combattants, de la Défense et de la Reconstruction. Nous avons certainement le droit de demander ces renseignements. Le ministre déclare qu'il ne s'agit que de quelques centaines de milliers de dollars. C'est là une attitude contre laquelle nous protestons. Nous adoptons successivement plusieurs crédits, mais, quand nous abordons un poste à propos duquel nous réclamons des précisions, on nous répond qu'il est impossible de les fournir. Cette façon de procéder n'est assurément pas convenable. Nous ne demandons pas le nombre de pupitres, de chaises et ainsi de suite; nous voulons simplement savoir quelle somme a été affectée aux divers ministères. Lorsque ces renseignements nous auront été fournis, le crédit sera adopté sans difficulté. Nous avons certainement le droit d'exiger ces renseignements, sinon, nous devons conclure que le ministère des Travaux publics demande de fortes sommes sans en motiver la nécessité et sans indiquer comment elles sont réparties.

M. ROSS (St. Paul's): Le ministre a dit qu'une somme de \$600,000 avait été dépensée l'an dernier.

L'hon. M. FOURNIER: Je n'ai pas dit qu'elle avait été dépensée.

M. ROSS (St. Paul's): Où se trouve ce crédit de \$600,000 au budget de l'an dernier?

L'hon. M. FOURNIER: Il figure au budget. Ce même poste comportait l'an dernier une somme de \$600,000.

M. ROSS (St. Paul's): Quand avons-nous voté ce crédit l'an dernier?

M. SINNOTT: On n'a qu'à se reporter aux Comptes publics. Cette année, le Gouvernement demande \$300,000. Il pourra acheter, à même cette somme, du mobilier de la Corporation des biens de guerre ou de quelque autre source. Tout cela figure au budget des dépenses et je ne vois pas pourquoi l'on pose des questions inutiles.

M. ROSS (St. Paul's): Le ministre peut-il nous dire sous quel chapitre nous avons voté ces crédits l'an dernier?

L'hon. M. FOURNIER: Au chapitre des crédits de guerre.

[M. Diefenbaker.]

(L'amendement de M. Diefenbaker est rejeté.)

Le crédit est adopté.

Généralités:

603. Dépenses imprévues, \$10,000.

M. HANSELL: J'aimerais poser au ministre une question qui me tracasse depuis longtemps et qui en tracasse sans doute bien d'autres. Il y a quelques mois, j'ai demandé si l'on pourrait améliorer l'acoustique de la Chambre et, si je ne m'abuse, on a chargé des ingénieurs d'étudier la situation. A quelles conclusions ont-ils abouti et quand y donnera-t-on suite?

L'hon. M. FOURNIER: Nous avons demandé à des spécialistes si l'on ne pourrait pas installer des haut-parleurs ou améliorer l'acoustique de la Chambre. Nous avons transmis leur rapport à monsieur l'Orateur en préconisant l'installation de haut-parleurs. Dès que nous aurons reçu la réponse de ce dernier, nous prendrons des mesures en conséquence, ou du moins nous verrons à ce qu'on tente des expériences.

(Le crédit est adopté.)

(La séance, suspendue à 6 heures, est reprise à 8 heures.)

Reprise de la séance

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

350. Services de la marine—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues, \$1,402,953.

M. MACDONNELL: J'aurais peut-être dû poser cette question lors de l'examen du crédit 348. Le ministre a eu l'obligeance de me faire tenir un rapport que je n'ai pas eu le temps de lire en entier. Aurait-il l'amabilité de commenter le crédit affecté aux services de marine de la Royale Gendarmerie?

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Avant la guerre, les services de marine de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada s'occupaient activement de la garde des côtes et empêchaient ainsi la contrebande. A l'ouverture des hostilités, on a incorporé ses membres au service naval. Depuis la reddition de l'ennemi, et par suite de la diminution des services de la marine de guerre, la nécessité d'assurer la protection des côtes s'est de nouveau manifestée; la Royale Gendarmerie à cheval du Canada a donc fait l'acquisition d'unités navales superflues et, à la démobilisation, elle a repris les membres de son personnel qui avaient servi dans la marine de guerre pendant les